



## Mithra annonce l'accès à la seconde tranche de la facilité de prêt conclue avec Highbridge/Whitebox

**Liège, Belgique, 31 Octobre 2022 – 7:30 CET** – Mithra Pharmaceuticals SA (Euronext Brussels: MITRA) (la "Société" ou "Mithra"), une société dédiée à la santé féminine, annonce aujourd'hui avoir obtenu l'accès à la seconde tranche de la facilité de prêt conclue avec des fonds gérés par Highbridge Capital Management, LLC ("Highbridge") et des fonds gérés par Whitebox Advisors, LLC ("Whitebox", et conjointement avec Highbridge, chacun un prêteur "Prêteur") pour un montant de 25 millions EUR.

Le 8 août 2022, la Société et les Prêteurs ont conclu une convention de prêts convertibles seniors d'une durée de trois ans pour un montant maximum de 100 millions EUR, pouvant être tirés en trois tranches, avec un encours maximum à tout moment ne dépassant pas 65 millions EUR ou, selon la satisfaction de certaines conditions, 75 millions EUR. La première tranche de 50 millions EUR a été tirée à la signature de l'accord. La Société ayant obtenu accès à la seconde tranche de 25 millions EUR, cette dernière devrait être tirée aujourd'hui ou dans les prochains jours. La troisième tranche pourra être tirée ultérieurement, sous certaines conditions, pour un montant pouvant atteindre 25 millions EUR.

En marge de l'accès à la seconde tranche de la facilité de prêt, la Société a reçu plusieurs offres commerciales de partenaires intéressés par un accord de licence et d'approvisionnement pour Donesta®, comme annoncé lors des résultats du premier semestre 2022 de la Société. Les négociations sont en cours, et la Société réitère son ambition d'annoncer des offres liantes au cours du quatrième trimestre 2022.

À l'issue du tirage de la seconde tranche de la facilité de prêt, et compte tenu des montants des prêts en cours déjà convertis par des apports en nature effectués par les Prêteurs, conformément à la facilité de prêt, le montant total en principal restant des prêts déjà tirés lors de la première et de la seconde tranches de la facilité de prêt s'élève à 59.326.161,29 EUR.

Lors du tirage de la seconde tranche de la facilité de prêt, les Prêteurs auront droit à une seconde partie de la commission d'engagement, représentant 10% du montant total de 2.911.372,65 EUR, qui sera réglée en actions de la Société au prix de 7,9401 EUR par action. Une première partie représentant 65% de la commission d'engagement a déjà été réglée en actions lors du premier tirage.

\*\*\*\*\*

### Pour plus d'information, merci de contacter:

**Christophe Maréchal (CFO)** : +32 495 55 14 78 – [investorrelations@mithra.com](mailto:investorrelations@mithra.com)

**Benoît Mathieu (IRO)** : +32 473 35 80 18 – [investorrelations@mithra.com](mailto:investorrelations@mithra.com)

**Maud Vanderthommen (Presse)** : +32 473 58 61 04 – [press@mithra.com](mailto:press@mithra.com)

## À propos de Mithra

Mithra (Euronext : MITRA) est une société biotech belge qui s'engage à transformer le secteur de la santé féminine en proposant des alternatives innovantes, en particulier dans les domaines de la contraception et de la ménopause. L'objectif de Mithra est de développer des produits qui répondent aux besoins des femmes à chaque étape de leur vie, tant en matière d'efficacité que de sécurité et de confort d'utilisation. Mithra explore le potentiel de l'estetrol, un œstrogène natif unique, dans un large éventail d'applications dans le domaine de la santé féminine et au-delà. Après avoir lancé avec succès son premier produit à base d'estetrol en 2021, la pilule contraceptive Estelle®, Mithra se concentre désormais sur le développement de son deuxième produit Donesta®, un traitement hormonal de nouvelle génération. Mithra développe et produit également des solutions thérapeutiques complexes dans les domaines de la contraception, de la ménopause et des cancers hormono-dépendant. Elle offre à ses partenaires un éventail complet de services en matière de recherche, de développement et de production au sein de sa plateforme Mithra CDMO. Active dans plus de 100 pays dans le monde, Mithra compte quelque 300 collaborateurs et est basée à Liège, Belgique. [www.mithra.com](http://www.mithra.com)

ESTELLE et DONESTA® est une marque déposée de Mithra Pharmaceuticals ou de l'une de ses sociétés affiliées.

## Information privilégiée

Le présent communiqué de presse porte sur la divulgation d'informations qualifiées, ou susceptibles d'être qualifiées, d'informations privilégiées au sens de l'article 7(1) du règlement de l'UE sur les abus de marché.

## Information importante

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des "déclarations prospectives". Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que "croit", "estime", "prévoit", "s'attend à", "a l'intention de", "pourrait", "peut", "projette", "poursuit", "en cours", "potentiel", "vise", "cherche à" ou "devrait" et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

Ce communiqué ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre ou sollicitation d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis. Les titres auxquels il est ici fait référence n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du "U.S. Securities Act de 1933" tel que modifié de temps à autre (le "U.S. Securities Act"), et les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis (tels que définis dans la Réglementation S du U.S. Securities Act) à moins que ces titres soient enregistrés en vertu du U.S. Securities Act ou qu'une exemption à l'obligation d'enregistrement du U.S. Securities Act soit applicable. La Société et ses affiliés n'ont pas enregistré, et n'ont pas l'intention d'enregistrer quelque partie que ce soit de l'offre des titres concernés aux États-Unis, et n'ont pas l'intention de mener une offre publique de titres aux États-Unis.



Alertes  
News

Inscrivez-vous à notre mailing list sur [investors.mithra.com](http://investors.mithra.com) pour recevoir nos communiqués de presse par email ou suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

[LinkedIn](#) • [Twitter](#) • [Facebook](#)